

Mairie de HAYBES

08170



**Monsieur le Président de la Mission Régionale
Autorité environnementale (MRAe)**

D.R.E.A.L. / A.C.A.L.

Service évaluation environnementale

14 rue du Bataillon de Marché n°24

67 070 STRASBOURG Cedex BP 81005/F

Haybes, le 8 octobre 2025

**Objet : *Projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Haybes*
Saisine de l'Autorité environnementale (Ae) avant la mise à disposition du dossier
Demande d'examen au cas par cas
*Dépôt numérique du dossier sur le nouveau site dédié***

Monsieur le Président,

Par arrêté en date du 2 septembre 2025, j'ai prescrit l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Haybes, pour revoir les règles applicables aux antennes de radiotéléphonie mobile.

Les études menées concluent à ce que les changements apportés au PLU de Haybes ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Dans le respect de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme, permettez-moi de vous saisir afin d'obtenir votre avis conforme au titre de cet examen au cas par cas. Les pièces du dossier associé à ce courrier de saisine vous sont transmises par voie électronique selon vos modalités en place depuis le 26 novembre 2024.

Cette demande intervient avant le lancement ultérieur de la mise à disposition du dossier auprès du public.

Dans l'attente de votre avis, et restant bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes respectueuses salutations.



Le Maire
Jean Claude GRAVIER